

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du lundi 10 février 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	12	16

Date de la convocation : 5 février 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 5 février 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le dix février à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Monsieur Daniel RAIMBAULT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Madame Claude BOULIER a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT
 Monsieur Michel BRUNG a donné pouvoir à Madame Christine TALBOT
 Madame Mélanie DECURE
 Madame Amélie NÉE
 Madame Géraldine SAHUT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER
 Madame Marie-Claire OSMONT
 Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel CALTOT a été nommé secrétaire de séance.

2025 / 011 – RENOUELEMENT D'ADHESION AU COLLECTIF « LNPN, OUI MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX » ET APPEL A COTISATION POUR L'ANNEE 2025

Créé en 2015, le collectif « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix » a pour objectif de défendre les intérêts du territoire concerné par le projet de la nouvelle ligne Paris-Normandie entre Rouen et Yvetot. Considérant l'impact de ce projet s'il se réalisait dans les conditions prévues, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune de Roumare pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE :

- De **RENOUELLER** l'adhésion de la commune de Roumare pour l'année 2025,
- **D'AUTORISER** le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 50 euros,
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget 2025 en section de fonctionnement à l'article 6281.

Le secrétaire de séance, Daniel CALTOT

**Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Jean-Paul COUILLER**



Date d'affichage de la présente délibération
 Le 18 février 2025